



MERCUROL  
VEAUNES

*Cœur du Pays de l'Hermitage*

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Commune de MERCUROL-VEAUNES

### Séance du 29 juin 2017

---

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ACHARD Arnaud, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, CASO Myriam, DEBEAUX Laetitia, DESSITE Alain, GUILLAUME Stéphanie, GRANGER Véronique, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, THEOLAIRE Joël, TROUILLET Vanessa, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : BARRE Sylvie pouvoir à GUIBERT Annie, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, FLEURET Alain pouvoir à ORIOL Maurice, GIOVANE Caroline pouvoir à PONTON Agnès, ASTIER Fabrice, RIOUX Serge.

Secrétaire de Séance : Mme DEBEAUX Laetitia.

Date de convocation : 23 juin 2017

---

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2017 est approuvé.

#### **PERSONNEL – PROMOTION INTERNE**

Un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe est inscrit sur l'arrêté n°2017-121 portant liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux par voie de promotion interne 2017 établie par le Centre de Gestion de la Drôme.

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur territorial à raison de 35 heures semaine pour permettre à cet agent d'être nommé.

Il est précisé que l'agent sera placé en détachement pour stage pendant 6 mois et que le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe précédemment occupé sera fermé à l'issue de cette période et après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

#### **PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE**

Un agent titulaire au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe peut prétendre à un avancement de grade.

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste de d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 heures semaine pour permettre à cet agent d'être nommé.

Il est précisé que le poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe précédemment occupé par cet agent sera supprimé après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Drôme.

#### **PERSONNEL – SUPPRESSION DE POSTES**

Compte tenu du départ en retraite de deux agents remplacés par des agents sur un grade différent et de la modification du temps de travail de deux autres agents, il convient de supprimer les emplois correspondants.

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 20 juin 2016 et le 12 juin 2017,

Le Conseil décide à l'unanimité la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à 8 heures hebdomadaire
- 1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 11h50

#### **ESPACE EDEN – REGISSEUR SON**

La commune fait appel actuellement à un régisseur de son pour intervenir sur des manifestations à l'Espace Eden. Celui-ci est rémunéré via le GUSO (Guichet unique du spectacle occasionnel).

Devant les contraintes de ce système, le conseil décide de passer une convention avec une association Valentinoise « Brouhaha Fabrik ». Celle-ci facturera les interventions du régisseur son (même intervenant) à la mairie et se chargera de le rémunérer.

## **EAUX DE LA VEAUNE – DEMANDE DE DEGREVEMENTS**

- 1) Des administrés ont subi une fuite d'eau qui a entraîné une surconsommation d'eau. Le Syndicat des Eaux de la Veaine a appliqué un dégrèvement de 155 m3 sur la partie « eau potable ». Ces personnes sollicitent la remise gracieuse de la redevance d'assainissement pour cette surconsommation.  
Il est décidé d'appliquer le même dégrèvement que le Syndicat des Eaux de la Veaine sur la partie « Volume assaini », soit un montant de 124,00 € HT.
- 2) D'autres administrés ont, eux-aussi, subi une fuite d'eau qui a entraîné une surconsommation d'eau. Le Syndicat des Eaux de la Veaine a appliqué un dégrèvement de 70 m3 sur la partie « eau potable ». Ces personnes sollicitent la remise gracieuse de la redevance d'assainissement pour cette surconsommation.  
Il est décidé d'appliquer le même dégrèvement que le Syndicat des Eaux de la Veaine sur la partie « Volume assaini », soit un montant de 56,00 € HT.

## **BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1**

L'ouverture d'une 8<sup>ème</sup> classe au groupe scolaire du village implique l'achat d'un bâtiment modulaire et de mobilier scolaire. Il est nécessaire d'établir la décision modificative suivante :

### **Sur l'opération « Matériel et Mobilier scolaire » :**

#### Crédits à ouvrir :

Pour l'article 2184 « Mobilier » :	+ 10 000,00 €
Pour l'article 2138 « Autres construction »	+ 30 000,00 €

### **Sur l'opération « Giratoire Eglise » :**

#### Crédits à réduire :

Sur article 204132 «Département – bâtiments et installations » :	- 40 000,00 €
--	---------------

## **OUVERTURE D'UNE 8ème CLASSE AU GROUPE SCOLAIRE DU VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Devant le nombre très important de nouvelles inscriptions au groupe scolaire du village pour la rentrée de septembre 2017, la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale a confirmé l'ouverture d'une 8<sup>ème</sup> classe.

Les locaux de l'école étant utilisés à 100 %, la meilleure solution consiste en l'installation d'un bâtiment modulaire de type « Algéco » dans la cour de l'école. De plus, il est nécessaire d'acheter du mobilier.

Le bâtiment coûte 24 800,00 € HT et le montant de l'achat du mobilier est estimé à environ 8 500 € HT.

Le Conseil autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région.

## **ECOLES – RYTHMES SCOLAIRES**

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Des sondages auprès des parents ont été fait et il ressort que 73% des interrogés souhaitent un retour à la semaine des 4 jours, 65 % trouvant les enfants plus fatigués.

Le conseil d'école du Groupe scolaire du village a voté pour rester sur la semaine de 4,5 jours avec 9 voix (dont 7 enseignants) et 7 voix pour le passage à 4 jours.

Le Conseil d'école de l'école des Chassis a voté pour passer à la semaine des 4 jours avec 5 voix, 2 voix pour rester à 4,5 jours et 1 abstention.

Le Conseil avec 17 voix pour, 1 voix contre (C. GIOVANE) et 8 abstentions (D. BETTON, F. BRECHBUHL, L. DEBEAUX, A. PONTON, R. RABEYRIN, V. TROUILLET, P.VERSCHURE, JM. VESCOVI) demande une dérogation auprès du Service Départemental de l'Education National pour le passage à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **ARCHE Agglo – Référent Jeunesse**

La politique enfance et jeunesse d'ARCHE Agglo se doit d'être réorganisée ce, en lien étroit avec les structures et partenaires du territoire, puisque ARCHE Agglo intervient essentiellement en délégation associative.

Afin de faciliter l'intervention des partenaires territoriaux au sein de notre commune, ARCHE Agglo demande de désigner, au sein du conseil, un(e) élu(e) référent, plus particulièrement pour les actions d'animation de proximité.

M. Nicolas DAUJAN se porte volontaire pour être l'interlocuteur/la personne ressource « jeunesse ».

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Christophe FAURE informe l'assemblée que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) réalisé en 2010 par la commune de MERCUROL a été mis à jour à l'ensemble de la commune nouvelle.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document fondamental qui apporte une méthodologie et des outils en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.

Il est destiné à un usage interne à la Mairie pour lui permettre la mise en place rapide d'une cellule de crise communale.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est destiné à informer la population et à lui permettre de bien réagir. Il sera distribué prochainement à l'ensemble de la population.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h10.